

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-4/06

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Subvention à l'association " L'ENVOL pour les enfants européens" et projet de convention pour l'année 2010.

Depuis 2004, le Département soutient l'association "L'Envol pour les enfants européens". En 2007, l'Assemblée départementale avait approuvé la passation d'une nouvelle convention avec cette association pour soutenir son action en faveur des enfants seine-et-marnais accueillis dans son centre de loisirs médicalisé. Cette convention de trois ans étant arrivée à son terme, il est proposé de renouveler le soutien du Département à cette association. Il est également proposé de lui attribuer une subvention de 56 909 € au titre de l'année 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 4/08 en date du 23 novembre 2007, relative au soutien du Département au fonctionnement de l'association « l'Envol pour les enfants européens »,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention tel qu'il figure en annexe, à conclure avec « l'Envol pour les enfants européens » pour l'année 2010.

Article 2 : d'arrêter en conséquence la participation du Département pour l'année 2010 à 56 909 €, soit 94,22 € multipliés par un total de 604 jours, correspondant à l'accueil de 52 enfants seine-et-marnais en

2009. Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'opération « participations/aide à la parentalité et à l'enfance », action « Subventions et participations aux associations ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ